

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 13 avril 2021.*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

**ABSENTS :**

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** de SALLIER DUPIN Stéphane

**Délibération n°2021-036**

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

**AMENAGEMENT**

**AMENAGEMENT DU BOULEVARD DU HARAS (LAMBALLE) - AVANT-PROJET**

Entre 2021 et 2025, Lamballe-Armor a prévu des aménagements, dans le cadre du programme « Lamballe 2025 », subventionné par l'Etat et la Région, autour de deux secteurs : la place du Champ de Foire et les anciens garages Renault. Il est prévu cette année de réaliser l'aménagement du Boulevard du Haras.

Cet aménagement de surface fait suite aux effacements de réseaux réalisés entre 2019 et 2020. En concertation avec les exploitants de terrasses présents dans la rue (la Charrette et le Bretagne), le début des travaux est envisagé en septembre 2021, après le redémarrage de la saison touristique.

Le trottoir, situé côté nord (au niveau des commerces), sera élargi, aplani et aménagé avec un matériau qualitatif (béton érodé ou balayé). La partie bordant le haras sera réaménagée en espaces de stationnements perméables, avec conservation des platanes existants et réalisation d'un fleurissement.

La Direction Aménagement assure en régie la maîtrise d'œuvre de cette opération, dont le montant des travaux au stade de l'avant-projet est estimé à 200 000 €HT.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet d'aménagement du Boulevard du Haras,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet à 200 000 € HT,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le **26 AVR. 2021**  
Affiché le **26 AVR. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **26 AVR. 2021**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

